

## DEMANDE D'ASSURANCE

L'attention du demandeur est attirée sur l'intérêt qu'il a à remplir le présent document de façon complète et précise ; ses déclarations sont en effet destinées à renseigner l'assureur sur l'activité à garantir et serviront de base au contrat.

### 1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

- Année de création de votre entreprise : \_\_\_\_\_
- Raison sociale : \_\_\_\_\_
- Forme juridique (SA, SAS, SARL, etc.) \_\_\_\_\_
- Adresse du siège social ou domiciliation commerciale : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- Etes-vous adhérent auprès d'un organisme professionnel ?  OUI  NON  
Si OUI, lequel : \_\_\_\_\_
- N° Téléphone : \_\_\_\_\_ N° portable : \_\_\_\_\_
- Adresse mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ N° Fax : \_\_\_\_\_
- N° de SIREN : \_\_\_\_\_
- N° inscription répertoire des métiers (le cas échéant) : \_\_\_\_\_
- Code NAF : \_\_\_\_\_
- Origine du contact : \_\_\_\_\_ Site internet :  OUI  NON  
Presse spécialisée :  OUI  NON
- Nom de la personne chargée des assurances : \_\_\_\_\_
- Nombre d'agences\* décentralisées (préciser leur localisation):
  - \_\_\_\_\_
  - \_\_\_\_\_
  - \_\_\_\_\_

\* Par agence nous entendons une structure qui a pour vocation d'être un réel relai de votre activité et qui intègre du personnel d'exécution et/ou conception, et qui n'a pas pour activité exclusive la commercialisation (bulle de vente).

### 2. ACTIVITÉ DU DEMANDEUR

- Vous déclarez réaliser des activités de (cocher les cases correspondantes) :
  - Constructeur de maisons individuelles** (contrat de construction conforme à la Loi n°901-129 du 19/12/1990)
  - Promoteur immobilier – VEFA**
  - Autres activités** (à préciser) \_\_\_\_\_
- CHIFFRE D'AFFAIRES :
  - Chiffre d'affaires prévisionnel (1) entre la date de la présente demande et le 31 décembre suivant : \_\_\_\_\_ €
  - Chiffre d'affaires des trois derniers exercices civils :  
20\_\_ : \_\_\_\_\_ HT €    20\_\_ : \_\_\_\_\_ HT €    20\_\_ : \_\_\_\_\_ HT €

#### (1) DÉFINITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES :

- Total des facturations établies au cours d'un exercice civil, correspondant :
  - pour les opérations traitées dans le cadre du contrat de constructeur de maisons individuelles, au prix de vente HT des maisons individuelles ;
  - pour les opérations traitées hors cadre du contrat de constructeur de maisons individuelles, au montant HT des travaux et honoraires hors terrain.

- Répartition du chiffre d'affaires annuel prévisionnel selon vos différents secteurs d'activités :

ACTIVITE	CHIFFRE D'AFFAIRES EN €	NOMBRE DE MI
Contrat de CMI loi de 1990 <i>Dont maisons hors d'eau hors d'air</i>	_____	_____
Promotion immobilière - VEFA	_____	_____
Rénovation de maisons individuelles	_____	_____
Autres secteurs d'activité Préciser : _____	_____	_____

- Nombre de maisons réalisées en contrat loi de 1990 au cours des trois derniers exercices civils :  
20\_\_ : \_\_\_\_\_ 20\_\_ : \_\_\_\_\_ 20\_\_ : \_\_\_\_\_
- Coût moyen de construction : \_\_\_\_\_ €
- Délai moyen de réalisation d'une maison individuelle : \_\_\_\_\_
- Vos maisons sont-elles labellisées ?  OUI  NON  
Si OUI, préciser le label et le pourcentage de maisons labellisées : \_\_\_\_\_
- Nombre et localisation de maisons témoins :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

➤ VOTRE PRODUCTION

	Nombre de MI	Montant HT
Au dernier jour de l'exercice précédent : le __/__/____		
Maisons vendues non commencées		
Maisons en cours de travaux		
Exercice en cours : du __/__/____ au __/__/____		
Ventes nettes (contrats signés)		
Mises en chantier		
Livraison depuis le début de l'exercice		
Au jour de la visite : le __/__/____		
Maisons vendues non commencées		
Maisons en cours de travaux		

➤ TRAVAUX RESERVÉS :

- En dehors des travaux de finition\*, vos clients peuvent-ils se réserver la réalisation de certains travaux ?

*\* Par travaux de finition nous entendons : peinture, papiers peints, moquette, sol souple, parquet flottant, pose de plinthes et autres baguettes de finition.*

OUI  NON

Si OUI, les travaux réservés sont-ils limités à la liste ci-après ?

- Plomberie - sanitaire (avec canalisations entièrement accessibles)
- Chauffage eau chaude (avec canalisations entièrement accessibles)
- Faïence murale collée
- Raccordements aux différents réseaux entre la maison et le réseau public
- Carrelage collé
- Menuiseries intérieures
- Escalier intérieur, trappe escalier
- Cloisons sèches de distribution intérieure
- Electricité (conformité de l'installation validée par le passage obligatoire du Consuel et garantie par la délivrance d'un label Promotelec)
- Chauffage électrique
- Chauffage au gaz contrôlé par Qualigaz
- Puits filtrant, regard eaux pluviales
- Gouttières
- Assainissement non collectif contrôlé par le SPANC

➤ TRAVAUX ANNEXES :

- Vous arrive-t-il de réaliser des travaux annexes à la construction ? (Par travaux annexes, nous entendons les travaux non attenants à la construction principale)

OUI  NON

Si OUI, préciser la nature de ces travaux annexes :

- Terrasse
- Piscine
- Garage
- Abri
- Clôture
- Autre : préciser

---

➤ RISQUES PARTICULIERS :

- Vos marchés intègrent-ils des prestations dans les activités suivantes :
- Maisons bois -----  OUI  NON
- Géothermie -----  OUI  NON
- Solaire thermique -----  OUI  NON
- Photovoltaïque -----  OUI  NON
- Eolienne -----  OUI  NON
- Puits canadien ou provençal -----  OUI  NON
- Aérothermie -----  OUI  NON

➤ TRAVAUX DE TECHNIQUE NON COURANTE\*:

- Vos constructions intègrent des travaux de technique non courante\* ?  OUI  NON

- Si OUI, préciser la nature des travaux : \_\_\_\_\_

*Vous vous engagez à nous joindre, pour chaque chantier intégrant une technique non courante, le cahier des charges du procédé mis en œuvre ainsi que les attestations d'assurance décennale des sous-traitants.*

\*Par « travaux de technique courante », nous entendons les ouvrages répondant aux caractéristiques suivantes:

- Les travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles acceptées par la C2P (1).

- Les procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- d'un Agrément Technique Européen (ATE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observations par la C2P (2);

- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATex) avec avis favorable;

- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

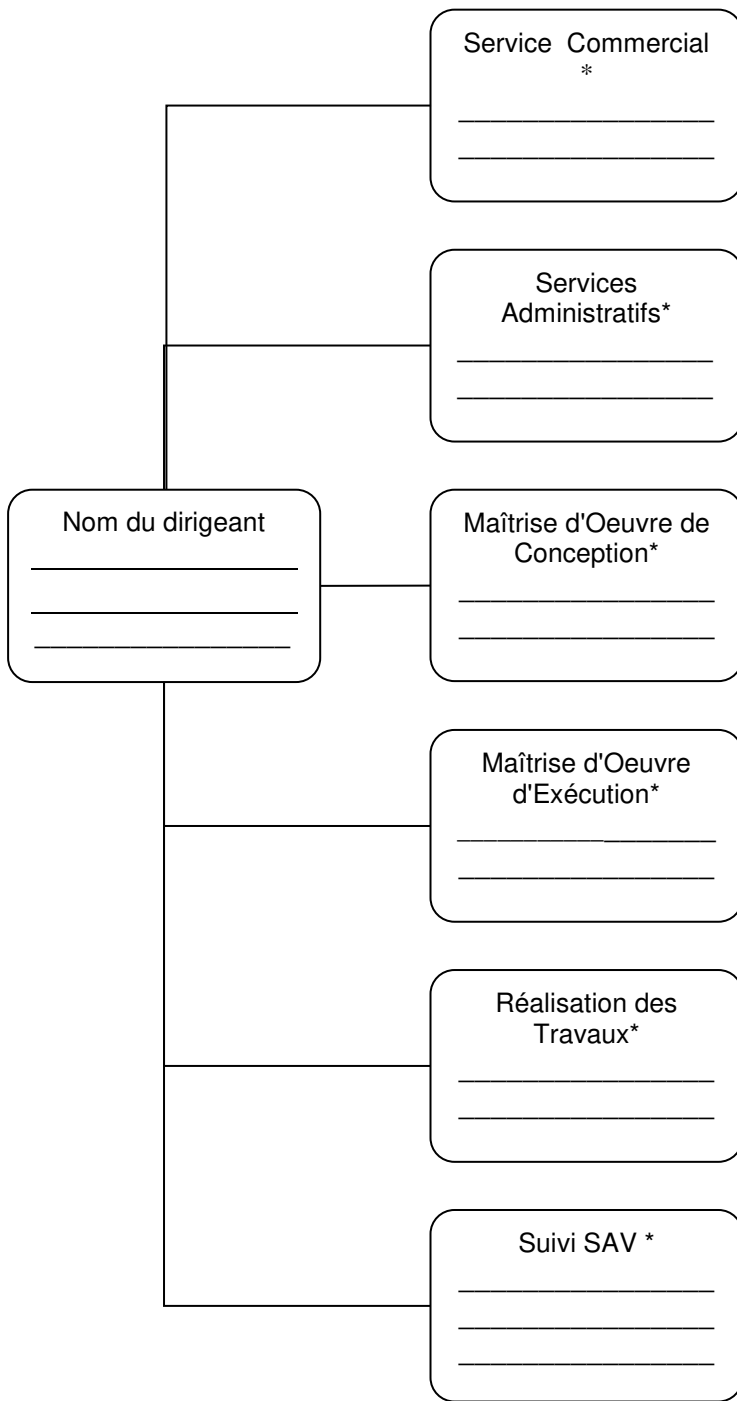
*(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).*

*(2) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).*

### 3. ORGANISATION DU DEMANDEUR

#### ■ STRUCTURE ET MOYENS INTERNES

➤ ORGANIGRAMME DU DEMANDEUR : *(préciser fonctions et compétences techniques via CV, diplômes ou en précisant l'expérience professionnelle en relation avec la fonction).*



\* Nom du responsable et nombre de personnes

➤ INTERVENTION DU DEMANDEUR (cocher votre (vos) périmètre (s) d'intervention et indiquer le nombre de Maisons Individuelles):

<b>PARTIE "MAITRISE D'OEUVRE"</b>	Nombre annuel de MI
<input type="checkbox"/> Maîtrise d'œuvre partielle limitée à la conception réalisée par le CMI	
<input type="checkbox"/> Maîtrise d'œuvre partielle limitée à l'exécution réalisée par le CMI	
<input type="checkbox"/> Maîtrise d'œuvre totale (conception + exécution) réalisée par le CMI	
<input type="checkbox"/> Maîtrise d'œuvre totale (conception + exécution) sous-traitée	
<b>PARTIE "TRAVAUX"</b>	Nombre annuel de MI
<input type="checkbox"/> CMI non réalisateur	
<input type="checkbox"/> CMI exécutant second oeuvre	
<input type="checkbox"/> CMI exécutant travaux de charpente	
<input type="checkbox"/> CMI exécutant travaux de maçonnerie	
<input type="checkbox"/> CMI exécutant tous les travaux	

## ■ MAITRISE D'ŒUVRE

➤ Maîtrise d'œuvre intégrée (compléter le tableau) :

Missions réalisées	Maîtrise d'œuvre de Conception	Maîtrise d'œuvre de Réalisation
Effectif	_____	_____
Diplômes - Expérience professionnelle dans la (les) mission(s) de maîtrise d'oeuvre réalisée(s)	<input type="checkbox"/> < 5 ans sans diplôme <input type="checkbox"/> < 5 ans avec diplôme (préciser diplôme) : _____ <input type="checkbox"/> ≥ 5 ans et < 10 ans <input type="checkbox"/> ≥ 10 ans	<input type="checkbox"/> < 5 ans sans diplôme <input type="checkbox"/> < 5 ans avec diplôme (préciser diplôme) : _____ <input type="checkbox"/> ≥ 5 ans et < 10 ans <input type="checkbox"/> ≥ 10 ans

➤ Maîtrise d'œuvre non intégrée :

- Collecte systématique de l'attestation d'assurance des sous-traitants maîtres d'œuvre ?  OUI  NON
- Faites-vous appel à un BET thermique extérieur ?  OUI  NON

➤ Fournissez-vous les plans ?  OUI  NON

➤ Utilisez-vous un système informatique :

- Pour les plans :  OUI  NON
- Pour les métrés et devis :  OUI  NON

➤ Nombre de maisons individuelles par conducteur de travaux : \_\_\_\_\_

## ■ PERIMETRE D'INTERVENTION

➤ Votre périmètre d'intervention se situe habituellement dans un secteur :

- Inférieur à 50 km autour de votre siège social ou de vos agences
- Inférieur à 100 km : -----
- Supérieur à 100 km : -----

## ■ PERSONNEL D'EXÉCUTION INTÉGRÉ : (compléter le tableau)

Corps d'état réalisés	Tous les corps d'état	Maçonnerie	Charpente	Second Oeuvre
Effectif	_____	_____	_____	_____

## ■ MOYENS EXTERNES

➤ SOUS-TRAITANCE :

- Vos sous-traitants sont-ils fidélisés ?  OUI  NON
- Effectuez-vous un suivi régulier de leurs attestations d'assurance RC Décennale ?  OUI  NON  
(Si OUI, joindre la liste des sous-traitants)

➤ CONTROLE TECHNIQUE :

- Faites-vous appel à un contrôleur technique :  SYSTEMATIQUEMENT  PARFOIS  NON  
Si OUI, nature de la mission : \_\_\_\_\_

➤ CONTEXTE GEOTECHNIQUE :

- Faites-vous systématiquement réaliser une étude de sol de type G11  OUI  NON
- Faites-vous systématiquement réaliser une étude de sol de type G12  OUI  NON

Si NON aux deux questions ci-dessus, , vous engagez-vous à respecter notre charte "reconnaissance des sols" en annexe ?  OUI  NON

## ■ FORMATION – QUALITÉ

➤ FORMATION professionnelle continue dispensée aux conducteurs de travaux :  OUI  NON

➤ DÉMARCHE QUALITÉ :

- Avez-vous engagé une démarche « qualité » ? -----  OUI  NON
- Si OUI nature de la démarche : (Joindre la dernière attestation de renouvellement)
  - CERTIFICATION NF CEQUAMI
  - MAISONS BOIS 21
  - QUALIFICATION QUALIBAT pour les lots réalisés
  - Autre démarche qualité : (préciser) \_\_\_\_\_

## ■ SERVICE APRÈS – VENTE ET GESTION DES RECLAMATIONS

### ➤ ORGANISATION INTERNE ET FONCTIONNEMENT DE CE SERVICE :

- Responsable SAV \_\_\_\_\_
- Formation technique \_\_\_\_\_
  
- Une équipe dédiée est-elle mise en place ?  OUI  NON
- Si OUI, en interne ou en externe ?  INTERNE  EXTERNE
- Si INTERNE, quels sont les moyens attachés à cette structure ?  
\_\_\_\_\_
  
- Une ligne budgétaire prévisionnelle est-elle prévue ?  OUI  NON
- Pendant l'année de parfait achèvement, faites-vous appel aux entreprises intervenantes ?  OUI  NON

### ➤ Suivi du SAV

- Avez-vous mis en place un suivi des comptes rendus de vos interventions ?  OUI  NON
- Réalisez-vous des enquêtes de satisfaction clients ?  OUI  NON
- Effectuez-vous un bilan avec les entreprises ? (fidélisation, sanctions)  OUI  NON

### ➤ Informations des acquéreurs, gestion des réclamations

- Informez-vous l'acquéreur sur l'organisation du SAV dès la réception ?  OUI  NON
- Les coordonnées d'un correspondant SAV sont-elles communiquées ?  OUI  NON

### ➤ Pendant l'année de parfait achèvement (ou deux ans après réception)

- En cas de désordres signalés, un délai d'intervention est-il fixé ?  OUI  NON
  - Faites-vous intervenir votre SAV, sans transmettre de déclaration à l'assureur, si les désordres relèvent d'une opération de SAV et/ou générant éventuellement l'intervention de l'entreprise ayant réalisé le marché ?  OUI  NON
  - Le nom de l'intervenant ou de l'entreprise diligentée est-il précisé ?  OUI  NON
  - L'identification des réclamations sur place par un technicien est-elle prévue ?  OUI  NON
  - Remettez-vous systématiquement aux acquéreurs une notice\* juridique sur les garanties ?  OUI  NON
  - Remettez-vous systématiquement aux acquéreurs une notice\* d'entretien des ouvrages ?  OUI  NON
- \*Documents à joindre

## 4. NATURE DES GARANTIES SOUSCRITES (tableau des garanties en annexe) :

- Souhaitez-vous souscrire la garantie erreur thermique ? -----  OUI  NON
- Souhaitez-vous souscrire la garantie Protection Juridique ? -----  OUI  NON

## 5. ANTÉCÉDENTS DU DEMANDEUR

- Avez-vous fait l'objet d'une procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire) au cours des 2 dernières années ? -----  OUI  NON
- Avez-vous déjà été assuré pour tout ou partie du même risque ? -----  OUI  NON

- Si OUI précisez :

- Nom des précédents assureurs :

\_\_\_\_\_

- Types et N°de contrat(s) d'assurance(s) :

\_\_\_\_\_



- Date d'effet contrat n°1 : \_\_\_\_\_ Date de résiliation contrat n°1 : \_\_\_\_\_
- Date d'effet contrat n°2 : \_\_\_\_\_ Date de résiliation contrat n°2 : \_\_\_\_\_
- Motif de résiliation : \_\_\_\_\_
- Avez-vous déclaré des sinistres au cours des 5 dernières années ? -----  OUI  NON  
Joindre un état des sinistres RCD et RC PRO de votre précédent assureur.

## 6. INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIÈRES

### ➤ GARANTIES FINANCIÈRES :

- Bénéficiez-vous d'une garantie auprès d'un organisme garant ? -----  OUI  NON
- Si OUI précisez auprès de quel(s) organisme(s) \_\_\_\_\_  
joindre une attestation de chaque organisme.

	GARANTIE DE REMBOURSEMENT	GARANTIE DE LIVRAISON
Encours autorisé : en nombre : en valeur :		
Tarif		
Tarif : audit frais de dossier		

- Souhaitez-vous une étude intégrant l'offre de notre partenaire privilégié CGI BAT ? **(si NON, merci de passer directement au point 7)** -----  OUI  NON

### ➤ ÉLÉMENTS COMPTABLES :

- Votre comptable est salarié de votre entreprise ? -----  OUI  NON
- Noms et coordonnées :

- du comptable de votre entreprise : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- de l'expert comptable de votre entreprise : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

- Adhérez-vous à un centre de gestion agréé ? -----  OUI  NON
- Établissez-vous des situations comptables intermédiaires ? -----  OUI  NON  
Si OUI indiquez la fréquence: -----  Mensuelle  Trimestrielle  Semestrielle

- Disposez-vous d'une comptabilité analytique chantier ? -----  OUI  NON
- Marge brute moyenne pratiquée en matière de maisons individuelles : \_\_\_\_\_ %

- Sur quelles bases est établi le prix de revient de vos maisons individuelles et par qui ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

- Mode d'évaluation des travaux en cours (au bilan) :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### ➤ ÉLÉMENTS FINANCIERS

• MONTANT ET RÉPARTITION DU CAPITAL

- Nom et date de naissance : \_\_\_\_\_  
Montant ou % : \_\_\_\_\_
- Nom et date de naissance : \_\_\_\_\_  
Montant ou % : \_\_\_\_\_
- Nom et date de naissance : \_\_\_\_\_  
Montant ou % : \_\_\_\_\_
- Nom et date de naissance : \_\_\_\_\_  
Montant ou % : \_\_\_\_\_

• IDENTIFICATION ET FONCTION DES PRINCIPAUX RESPONSABLES :

- Nom et fonction : \_\_\_\_\_
- Nom et fonction : \_\_\_\_\_
- Nom et fonction : \_\_\_\_\_
- Nom et fonction : \_\_\_\_\_

• PARTENAIRES FINANCIERS :

	BANQUE 1	BANQUE 2
Nom :		
Contact et coordonnées téléphoniques :		
Autorisation de découvert :		
Ligne d'escompte ou loi Dailly autorisée :		

➤ GARANTIES DES SOUS TRAITANTS :

- Souhaitez-vous être mis en relation avec la SFAC pour la caution de paiement des sous-traitants ?  
 OUI  NON

## 7. EFFET DU CONTRAT

➤ DATE D'EFFET DEMANDEE : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

## 8. PORTÉE DE LA DEMANDE D'ASSURANCE

L'ARTICLE L113.2 du Code des assurances vous impose de répondre exactement aux questions posées dans la présente demande d'assurance. Les réponses apportées dans ce document servir à la fixation de la cotisation et à l'établissement du contrat. Elles sont soumises en cas d'omission, d'inexactitude ou de fausse déclaration par le demandeur, aux sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances.

Ces informations qui nous sont destinées, ne seront diffusées à l'extérieur que pour les seuls besoins de passation, de gestion et d'exécution de votre contrat. Vous pourrez en obtenir la communication ainsi que leur éventuelle rectification auprès de L'AUXILIAIRE – 50 cours Franklin Roosevelt – BP 6402 – 69413 Lyon cedex 06.

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Le demandeur (cachet et signature)

## 10. DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE D'ASSURANCE

- DOCUMENTS A CARACTERE FINANCIER (si étude de caution souhaitée):
  - Extrait K-Bis
  - Note historique sommaire sur l'entreprise
  - RIB et relevé bancaire des 3 derniers mois
  - Bilan, compte de résultat et annexe, accompagnés de la liasse fiscale pour les 2 derniers exercices
  - Dernière situation comptable intermédiaire
  - Compte d'exploitation prévisionnel
  - Fiche de déboursé pour 2 chantiers
  - Pour les sociétés appartenant à un groupe :
    - Organigramme du groupe indiquant pour chaque société son activité, sa forme juridique, les montants de son capital et C.A.
    - Dernier bilan consolidé du groupe
  
- AUTRES DOCUMENTS :
  - Formation et expérience professionnelle du dirigeant
  - Formation et expérience professionnelle des ingénieurs et conducteurs de travaux
  - Justificatif de qualification ou label de qualité
  - Liste des sous-traitants fidélisés
  - Relevé de sinistralité RC Professionnelle et RC Décennale sur les 5 dernières années
  - Attestation de caution en cours de validité (garantie de remboursement et/ou de livraison à prix et délais convenus)

***Contrat élaboré par la SGAM BTP pour le compte des Mutuelles affiliées et de leurs filiales. SGAM BTP - Société de Groupe d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics - 494 397 714 RCS Paris - Siège social 8 rue Louis Armand CS 71201 75738 Paris Cedex 15***

# ANNEXES A LA DEMANDE D'ASSURANCE

## 1 - CHARTE « RECONNAISSANCE DES SOLS » (CRS01)

Dès lors qu'il n'y a pas systématiquement d'étude géotechnique G11 ou G12 pour chaque opération de construction, les principes constructifs suivants seront respectés en fonction des aléas liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles associés à la topographie des sites

Aléa fort    
  Aléa moyen    
  Aléa faible    
  Aléa à priori nul

Selon carte BRGM	Aléa à priori nul	Aléa faible			Aléa moyen		Aléa fort
Végétation	<i>sans incidence</i>	dessouchage obligatoire par un professionnel			dessouchage obligatoire par un professionnel		dessouchage obligatoire par un professionnel
Ancrage des fondations		Ancrage 80 cm			Ancrage 80 cm		Etude de sol G12 obligatoire - voir précé du bet sol + applications PPR si existant
Sous sol partiel		Non toléré			Non toléré		
Chainages verticaux		Obligatoires			Obligatoires		
Topographie	<i>sans incidence</i>	pente < 3%	3% < pente < 8%	pente > 8%	pente < 3%	pente > 3%	
Nature du plancher bas		Dallage ou Vide sanitaire	Vide sanitaire		Vide sanitaire		
Présence de redents et joints de rupture		Sans incidence	obligatoires		Sans incidence		
système de récupération et d'évacuation des EP		Système conseillé non obligatoire	Système indispensable	Etude de sol G12 obligatoire - voir précé du bet sol	Système indispensable	Etude de sol G12 obligatoire - voir précé du bet sol	
Trottoir ou géomembrane		Sans incidence			Obligatoire		
Puits filtrant		toléré			non toléré		
Pompage		toléré			non toléré		

La cartographie de l'aléa retrait gonflement du BRGM est consultable sur le site [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)  
Les données numériques du BRGM sont consultables sur le site : [www.brgm.fr/numerique.jsp](http://www.brgm.fr/numerique.jsp)

## 2 – NATURE DES GARANTIES

GARANTIES	MONTANTS
<b>GARANTIE RC EXPLOITATION</b>	
Dommages Corporels	4.000.000 € par sinistre
Dont :	
Faute inexcusable	1.000.000 € par sinistre et par an ou 2.000.000 € par sinistre et par an en cas de faute inexcusable affectant plus d'un préposé
Maladies Professionnelles	
Dommages matériels	500.000 € par sinistre
Dont dommages aux biens des préposés	30 000 € par sinistre et par an
Dommages immatériels	250.000 € par sinistre
<b>GARANTIE RC PROFESSIONNELLE</b>	
Dommages Corporels	4.000.000€ par sinistre et par an
Dommages Matériels	500 000 € par sinistre et par an
Dommages Immatériels	250 000 € par sinistre et par an
dont	
Dommages immatériels non consécutifs	150 000 € par sinistre et par an
Garanties spécifiques :	
Erreur d'implantation	150 000 € par sinistre et par an
Vice imprévisible du sol	
<b>GARANTIES DU CONSTRUCTEUR POUR LES DOMMAGES A L'OUVRAGE APRES RECEPTION</b>	
Décennale obligatoire	Coût des travaux de réparation
Bon fonctionnement	20 000 € par sinistre en MI Isolées et 400 000 € par sinistre en opération groupées de MI
Tous fondements juridiques	50 000 € par sinistre et 200 000 € par an
<b>GARANTIE DES DOMMAGES ENVIRONNEMENTAUX</b>	
Garantie responsabilité civile atteinte à l'environnement y compris amiante	1 000 000 euros par sinistre et par an
Garantie responsabilité environnementale	100 000 € par sinistre et par an
<b>GARANTIE TOUS DOMMAGES EN COURS DE TRAVAUX</b>	
Tous dommages :	300 000 € par sinistre en Maison Individuelle et 600 000 € épuisables en opération groupée de Maisons Individuelles
Dont :	
Mesures de sauvegarde	15 000 € par sinistre
Vol	20 000 € par sinistre
<b>GARANTIE OPTIONNELLE ERREUR THERMIQUE</b>	
Garantie erreur thermique	100 000 euros par sinistre et 200 000 € par an
<b>GARANTIE OPTIONNELLE PROTECTION JURIDIQUE</b>	
Protection Juridique	Selon offre CIVIS
<b>GARANTIES DU MAITRE D'OUVRAGE</b>	
Garantie dommage-ouvrage	Coût des travaux de réparation
Garantie de bon fonctionnement	20 000 € épuisables par maison individuelle
Dommages immatériels consécutifs	20 000 € épuisables par maison individuelle
Dommages aux existants	20 000 € épuisables par maison individuelle
Garantie décennale obligatoire en cas de revente	Coût des travaux de réparation